



COMITE INTERMINISTERIEL D'ACTION SOCIAL DU 30 JUIN 2020

DECLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES FONCTION PUBLIQUE

CFE-CGC, CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES

Monsieur le Directeur,

Nous venons de vivre une période inédite et bouleversante. Dans tous les corps de métiers, les salariés ont été profondément touchés par la crise sanitaire qui perdure depuis plus de 3 mois ; il en va de même pour les agents de la Fonction Publique ; ces derniers ont connu des situations diversement pénibles mais tous ont répondu présents lorsque ce fut nécessaire et l'ensemble de la population, y compris nos gouvernants, leur a rendu hommage.

Il est facile de faire preuve de reconnaissance en paroles mais qu'en est-il des actes ? Nous ne sommes pas ici pour déplorer la politique salariale et le manque de dialogue social, ni même pour dénoncer la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique que nous continuons à combattre par ailleurs mais pour parler de l'Action Sociale Interministérielle.

Cet outil est fait pour apporter aux agents une amélioration de leur vie à l'aide des instances dédiées que sont le CIAS et les SRIAS... POUR RAPPEL : « Les fonctionnaires « participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient et/ou qu'ils organisent ».

Cet outil est doté chaque année d'un budget dédié mais qui non seulement se voit appliquer régulièrement des gels et des surgels mais qui se voit également opposer une force d'inertie insupportable de la part de l'administration. Ceci aboutit, invariablement, à une sous-consommation.....bien commode pour légitimer les coups de rabot fréquents et récupérer quelques millions d'euros pour le budget général, au détriment des personnels de la fonction publique d'Etat !

Depuis des années, Monsieur le Directeur, les représentants syndicaux doivent supporter, sous des prétextes variés, de ne pas voir aboutir leurs légitimes revendications et les propositions concrètes qui permettraient non seulement de dépenser le budget alloué mais encore de prouver que celui-ci n'est pas suffisant pour servir correctement les agents. Depuis des années, nous ne sommes pas dupes de la volonté plus ou moins affichée de faire évoluer l'ASI mais pas dans le sens qui intéressent les organisations syndicales ou les ayants-droits.....Depuis des années, sur le terrain, dans les SRIAS et au CIAS, les délégations se démènent, se mobilisent et font front pour pouvoir trouver des solutions, que ce soit pour les loisirs ou pour des situations beaucoup plus graves que l'on n'évoque hélas pas assez souvent dans cette instance.

Pendant la période de confinement, la mobilisation des équipes est restée exemplaire et chacun, y compris les divers correspondants administratifs, a fait le maximum pour apporter des réponses concrètes et rapides. Preuve qu'il y a toujours moyen de trouver des solutions.

Monsieur le Directeur, pourquoi l'administration ne fait-elle pas confiance à ces fonctionnaires ? Pourquoi mettre en avant l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, comme l'a fait la sous-directrice dans un échange récent avec le président du CIAS, si chaque proposition permettant d'améliorer la condition des agents se voit soit refusée soit remise en question soit encore soumise à des délais d'attente tels qu'ils ne permettent pas de toucher une grande partie des bénéficiaires (signature de l'AIP par exemple) ? Qu'est ce qui peut motiver aussi peu de bienveillance alors que les preuves de bonne volonté et de compétence ne sont plus à démontrer ?

Nous avons des idées, des projets, des propositions concrètes qui peuvent aboutir rapidement. Ces différentes propositions de prestations et d'actions, individuelles et/ou collectives, sont également porteuses de soutien à l'économie locale et nationale, dans une période où les prestataires de l'économie sociale et solidaire (ESS) et/ou du monde associatif, depuis longtemps engagés auprès de nos structures, peuvent se retrouver en difficulté. Nous ne sommes pas de simples rêveurs, nous sommes en lien direct avec la réalité et nous sommes les porte-paroles de nos collègues ; nous connaissons leurs besoins, leurs attentes et nous tentons d'y répondre. Il est insupportable, Monsieur le Directeur, d'avoir le sentiment que cette bonne volonté n'est pas partagée par nos employeurs et que les agents se sentent délaissés, pour ne pas dire plus, par ceux-là même qui devraient les aider dans leur quotidien.

Les organisations syndicales de l'ASI souhaitent continuer à travailler pour améliorer ce quotidien. C'est pourquoi elles vous demandent des réponses concrètes sur les différents sujets abordés, notamment lors du CIAS du 4 février dernier. La crise n'a pas permis que ces réponses soient apportées, comme attendu, lors du CIAS prévu le 31 mars.

Enfin, nous dénonçons la dérive qui consiste à considérer l'ASI comme un outil de gestion des ressources humaines. Le Ministère des Finances lui-même ouvre la brèche, expliquant que « l'action sociale ministérielle sera mobilisée pour accompagner les agents concernés par la mise en place du nouveau réseau de proximité » c'est à dire des restructurations. Et que dire de la DGFIP qui veut plaider pour la transformation des CET en CESU/PAJE préfinancés ?

Aujourd'hui, Il faut donc que des mesures urgentes soient appliquées, que des décisions importantes soient prises rapidement, faute de quoi l'exécution budgétaire 2020 sera la plus calamiteuse que l'ASI ait connu jusqu'ici. Nous le redisons, des solutions existent, donnez-nous les moyens de les mettre en œuvre afin de prouver que l'administration a bien pris la mesure de la situation et soutient véritablement l'action sociale en faveur de ses agents.